CTSD de l'Aude, 3 septembre 2021

# Déclaration liminaire du SNALC

Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Le SNALC se réjouit que cette rentrée s'ouvre sous les heureux auspices de la communication et des échanges fructueux avec vos services.

Cette nouvelle année scolaire fait en effet suite à deux années d'épidémie : l'année 2019-2020 fut marquée par un sentiment d'inachevé, du fait du premier confinement. L'année 2020-2021 fut elle aussi chaotique, à cause des nombreux changements de protocoles sanitaires, parfois mal compris, auxquels il fallut s'adapter souvent dans l'urgence, et en raison d'une nouvelle interruption de la scolarité de nos élèves. Que nous réserve l'année scolaire qui commence ?

Ces jours-ci déjà, il va falloir gérer une campagne de vaccination pour les jeunes de plus de 12 ans. Nos collègues s'inquiètent de ne pas bien connaître les modalités pratiques de cette campagne vaccinale. Quand aurons-nous plus de précisions à ce sujet ? Le SNALC a bien pris note qu'aucun pass sanitaire n'est demandé dans les établissements scolaires. Il est souhaitable par ailleurs que le recueil des autorisations vaccinales et l'accompagnement des élèves au centre de vaccination restent confidentiels : est-ce que ces tâches seront confiées au personnel médical des établissements scolaires ? et sinon qui va s'en charger ?

Mais si les subtilités des quatre couleurs de protocoles sanitaires restent à préciser, le SNALC attire aujourd'hui votre attention sur les conséquences à long terme pour nos élèves des « stop and go » de notre enseignement : on voit déjà combien l'accès inégal aux cours à distance creuse les écarts entre nos élèves.

Pour pallier les retards scolaires engendrés par le premier confinement, un volet d'heures supplémentaires avait été distribué dans les établissements, insuffisant cependant pour que chaque élève soit soutenu selon ses besoins. Pouvons-nous compter sur ces moyens cette année encore, et seront-ils augmentés afin que des élèves plus nombreux en bénéficient ? Y a-t-il en outre un plan général pour combattre les effets de l'épidémie sur la scolarité de nos jeunes sur les dix prochaines années au moins ?

Le SNALC vous demande de nouveaux moyens humains et matériels.
Comment en effet accueillir les élèves dans le premier degré sans brassage en cas d'absence d'un collègue ? Comment être à l'écoute des difficultés de chaque élève, dans le second degré par exemple, avec des classes surchargées, dont l'hétérogénéité était déjà difficile à gérer même avant l'épidémie ?

Nous avions l'an dernier appelé votre attention sur la situation du collège Georges Brassens de Narbonne. En 4e, 5 classes sont à l'effectif maximal de 25 élèves, une classe dépasse même ce seuil, ce qui donne une moyenne de 25,16. Nous vous demandons l'ouverture d'une septième classe de 4e, ce qui permettrait à nos collègues de donner un soutien plus personnalisé aux difficultés des élèves, dont un certain nombre nécessite une attention toute particulière comme vous le savez.

Nous vous avions également demandé l'an dernier les modalités de mise en place du tout nouvel enseignement Français Culture Antique. Avez-vous à ce jour plus de précisions à nous communiquer ? Quels établissements audois proposent cet enseignement ? Est-il possible d'en faire bénéficier tous les collèges, puisqu'il est pensé pour faire progresser les élèves ? Est-ce que des moyens financiers spécifiques ont été nécessaires pour la mise en place de cette nouvelle discipline ?

Parmi les dispositifs d'aide aux élèves, le SNALC s'interroge également sur le dispositif « Devoirs faits ». Trop souvent encore, seuls les élèves volontaires en bénéficient, ce qui réduit l'impact du dispositif. Est-il envisageable d'accroître les moyens humains et financiers, de manière à assurer « devoirs faits » pour chaque élève ?

Le SNALC déplore d'autre part, cette année encore, le manque de moyens accordés à la gestion du handicap. Si la volonté affichée par la mise en place des PIAL est de donner la priorité aux besoins des enfants en situation de handicap, en réalité nous constatons que la rentrée pour eux est source d'inquiétude et semble marquée par beaucoup d'improvisation. Il n'est pas sécurisant pour nombre de ces élèves de ne pas savoir quel AESH va les accompagner cette année. Et de la même manière, nos collègues AESH ignorent encore pour certains dans quel établissement se rendre, ou reçoivent des contrordres sans trop savoir quelle affectation est la bonne. Est-il prévu que nos collègues signent un document formalisé spécifiant leur affectation ? Surtout, dans le cas d'un changement d'affectation, comment s'établit la précédence entre plusieurs AESH ? Il semble que le dernier arrivé sera presque toujours le dernier arrivé et sera donc presque toujours celui qui devra changer d'établissement, si c'est le critère de l'ancienneté dans l'établissement qui est seul pris en compte. Y a-t-il un contingent d'AESH spécifiquement recrutés pour assurer des remplacements ponctuels ? Dans le cas contraire, nous assistons à des changements d'affectation en chaîne, qui ne peuvent pas être au bénéfice des enfants accompagnés.

Le SNALC réclame vraiment plus de transparence concernant la mise en place des PIAL, de manière à pouvoir rassurer des collègues AESH dont, il faut le rappeler, la rémunération ne permet pas qu'ils s'amusent à voyager sans cesse partout sans remboursement de leurs frais de déplacement.

Le SNALC, syndicat humaniste, se tient à votre disposition pour échanger sur ces sujets qui lui tiennent particulièrement à cœur.

Le présent CTSD se tient dès le deuxième jour de l'année scolaire et nous n'avons donc pas encore connaissance de tous les établissements où il manque du personnel, mais

il semble par exemple que certains établissements attendent encore des enseignants (en anglais, en éducation musicale par exemple), des AED, des AESH, des assistantes sociales, voire un chef d'établissement… Quelles solutions allez-vous apporter à ces différentes situations ? Il est évident qu'on ne peut éternellement demander aux personnels présents de faire plus pour éviter de recruter.

Les représentants du **SNALC** au CTSD de l'Aude